

APERÇU DU FONDS FONDS OAK HILL GMO QUALITY

Parts de série F2 (couvertes)

Le 8 juin 2026



Ce document contient des informations essentielles que vous devez connaître concernant le Fonds Oak Hill GMO Quality Fund (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, contactez Oak Hill Asset Management Inc. (le « gestionnaire ») en appelant le numéro sans frais 1-833-844-OHAM (1-833-844-6426) ou par courriel à info@oakhillam.com, ou rendez-vous sur www.oakhillam.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez comment celui-ci s'intégrerait à vos autres placements et tenez compte de votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du fonds :	OHF406	Gestionnaire du fonds :	Oak Hill Asset Management Inc.
Date de création de la série :	8 juin 2026	Gestionnaire de portefeuille :	Oak Hill Asset Management Inc.
Valeur totale du fonds au 8 juin 2026 :	Non disponible, car le Fonds est nouveau	Distributions :	Annuellement, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible, car le Fonds est nouveau	Placement minimum :	500 \$ initial 50 \$ supplémentaires

Dans quoi le Fonds investit-il?

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total sur le long terme en investissant principalement dans des actions jugées de grande qualité. Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant ses actifs principalement dans des actions de sociétés qu'il estime de grande qualité et négociées à des valorisations attrayantes, en tenant compte des données fondamentales des activités sous-jacentes. Le Fonds considère qu'une société de grande qualité est généralement une société qui dispose d'une activité bien établie, capable de générer un rendement élevé sur le capital investi et une forte capacité de générer des bénéfices tout au long d'un cycle macroéconomique, sur la base d'une combinaison d'analyses quantitatives et fondamentales.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des investissements du Fonds au 8 juin 2026. Les placements du Fonds sont susceptibles d'évoluer.

Les 10 principaux placements	Répartition des placements
Ces informations ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.	Ces informations ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut aussi bien baisser qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

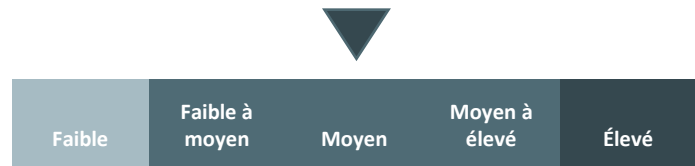
Une façon d'évaluer le risque consiste à examiner dans quelle mesure les rendements d'un fonds varient au fil du temps. C'est ce qu'on appelle la « volatilité ».

En général, les fonds présentant une volatilité plus élevée ont des rendements qui varient davantage au fil du temps. Ils présentent généralement un risque plus élevé de perte d'argent, mais peuvent également offrir des rendements plus élevés. Les fonds présentant une volatilité plus faible ont tendance à avoir des rendements qui varient moins au fil du temps. Ils offrent généralement des rendements plus faibles et présentent un risque moindre de perte d'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire a évalué la volatilité de ce Fonds comme étant **moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par le gestionnaire. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique « Quels sont les risques spécifiques liés à un placement dans un fonds commun de placement ? » du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, le Fonds n'offre aucune garantie. Il est possible que vous ne récupériez pas le montant que vous avez investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F2 (couvertes) du Fonds. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette section présente le rendement des parts de série F2 (couvertes) du Fonds au cours des années civiles précédentes. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le Fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section présente les meilleurs et les pires rendements des parts de série F2 (couvertes) du Fonds sur une période de trois mois. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles car le Fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette section présente la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans les parts de série F2 (couvertes) du Fonds. Toutefois, ces informations ne sont pas disponibles, car le Fonds est nouveau.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- Vous recherchez un fonds commun de placement qui vise à générer un rendement total positif en investissant dans un portefeuille d'actions mondiales considérées comme étant de grande qualité
- Vous visez des plus-values à long terme ; et
- Vous êtes prêt à accepter un niveau de risque moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer dépend de la législation fiscale de votre lieu de résidence et du fait que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Gardez à l'esprit que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont incluses dans votre revenu imposable, que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Fonds Oak Hill GMO Quality

Parts de série F2 (couvertes)



Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux suivants présentent les frais que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F2 (couvertes) du Fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'une série à l'autre au sein d'un même fonds et d'un fonds à l'autre. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Renseignez-vous sur d'autres fonds et placements qui pourraient vous convenir à moindre coût.

1. Frais d'acquisition :

Vous ne payez aucun frais d'acquisition pour l'achat de parts de série F2 (couvertes) du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils vous affectent car ils réduisent les rendements du Fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et d'opérations. Les frais de gestion annuels applicables aux parts de série F2 (couvertes) du Fonds s'élèvent à 0,94 % de la valeur liquidative totale des parts de série F2 (couvertes) du Fonds au cours de la journée ouvrable précédente. Cette série étant nouvelle, ses frais d'exploitation et ses frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission récurrente. Elle est versée tant que vous détenez des parts du Fonds. Elle correspond aux services et aux conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Aucune commission de suivi ne s'applique aux parts de série F2 (couvertes) du Fonds.

3. Autres frais :

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez des parts de série F2 (couvertes) du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Le Fonds peut facturer des frais correspondants à 1 % du montant racheté si vous rachetez des parts du Fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Dans certaines circonstances et au gré du gestionnaire, ces frais peuvent ne pas s'appliquer. Reportez-vous à la section « Frais payables directement par vous – Frais de négociation à court terme » du prospectus simplifié du Fonds.
Frais d'échange et de reclassement	Votre courtier peut vous facturer des frais d'échange ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative de la série de parts d'un Fonds que vous échangez ou reclassez. Vous pouvez négocier le montant avec votre courtier. Les frais d'échange ou de reclassement des courtiers sont payés par le rachat des parts que vous détenez.
Frais de service	Les parts de série F2 (couvertes) vous sont offertes si vous détenez un compte à honoraires ou un compte de gestion globale pour lequel vous versez des frais directement à votre courtier.

Fonds Oak Hill GMO Quality Parts de série F2 (couvertes)



Et si je change d'idée?

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de :

- de vous retirer d'un contrat d'achat de parts de fonds communs de placement dans les deux jours ouvrables suivant la réception d'un prospectus simplifié ou d'un document « Aperçu du fonds », ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la réception de la confirmation de l'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat, ou dans certaines juridictions, de réclamer des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, le document « Aperçu du fonds » ou les états financiers contiennent une fausse déclaration. Vous devez agir dans le délai fixé par la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus d'informations, consultez la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou adressez-vous à un avocat.

Renseignements

Communiquez avec Oak Hill Asset Management Inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds et des autres documents d'information. Ces documents et le document « Aperçu du Fonds » constituent les documents légaux du Fonds.

Oak Hill Asset Management Inc.
2, rue Bloor Ouest, bureau 2900
Toronto (Ontario) M4W 3E2
Téléphone : 1-833-844-6426

Courriel : info@oakhillam.com
Site Web : www.oakhillam.com

Pour en savoir plus sur les placements dans les fonds communs de placement, consultez la brochure intitulée « **Comprendre les organismes de placement collectif** », disponible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.securities-administrators.ca.